

Comité de pilotage du PNA Lézard ocellé

MTES – Tour séquoia, 4 mars 2020

Compte-rendu de réunion

Présents : Laurent Barthe (NEO/SHF), Maud Berroneau (Cistude Nature), Alexandre Cluchier (ECOMED), Marion Demade (APCA), Maylis Guinaudeau (DREAL Nouvelle-Aquitaine), Yanick Lasica (FFPPS), Jeanne-Marie Roux-Fouillet (MEDDE/DEB), Stéphanie Thienpont (SHF).

En visioconférence :

Depuis Poitiers : Pierre Grillet, Jean-Marc Thirion (OBIO).

Depuis Marseille : Anthony Dubois (DREAL PACA), Géraldine Kapfer (CEN PACA), Marc-Antoine Marchand (CEN PACA), Florian Plault (CEN PACA), Vincent Rivière (Agir écologique).

Depuis Montpellier : Luis De Sousa (DREAL Occitanie), Nathalie Hiessler (CEN LR), Cyrille Sabran (COGard).

Excusés : Naïs Aubouin (Nature Environnement 17), Véronique Barthélémy (DREAL Nouvelle-Aquitaine), Cédric Baudran (ONF), Laurie Berthomieu (Zoodyssée), Aurélien Besnard (CEFE – CNRS), Marc Cheylan, Capucine Crosnier (DREAL Nouvelle-Aquitaine), Jean-Christophe De Massary (OFB – CNRS – MnHn), Grégory Deso (AHPAM), Florian Doré, Samuel Gagnier (ORA), Marie Garnier (MAAF), Aurélien Gaunet (GOR 66), Jérémy Jalabert (ECOMED), Olivier Lourdaïs (CEBC-CNRS), Alexandre Movia (GHRA/LPO Drôme), Gilles Pottier (NEO), Julien Renet (CEN PACA), Anila Shallari (CNPN).

Absents : Jean Lanotte (MAAF), Philippe Xeridat (DREAL Occitanie), Mallorie Sourie (DREAL Auvergne Rhône-Alpes).

Ordre du jour :

1. **Enjeux et gouvernance du nouveau PNA,**
2. **Mise en œuvre des actions de portée nationale et de portée régionale en 2020,**
3. **Questions diverses.**

La réunion se tient à Paris, au MTES, avec trois visioconférences simultanées depuis Marseille (DREAL PACA), Montpellier (DREAL Occitanie) et Poitiers (DREAL Nouvelle-Aquitaine). Elle débute par un tour de table des différents participants.

1. **Enjeux et gouvernance du nouveau PNA**

Le bilan du premier PNA en faveur du Lézard ocellé, présenté au CNPN le 18 avril 2019, a montré la nécessité d'intégrer les éléments suivants dans la rédaction du second PNA :

- **Améliorer la coordination du PNA au niveau national et assurer une animation régionale sur toutes les régions abritant l'espèce**, ceci afin de permettre une réalisation plus homogène des actions de conservation et de valoriser l'ensemble du travail effectué.
- **Réaliser une évaluation des mesures compensatoires et de la gestion des habitats**. En effet, en l'absence d'éléments d'évaluation, le CNPN s'interroge sur le bien-fondé des mesures compensatoires et de la gestion actuellement menée.
- **Mettre en place des indicateurs de suivi de l'état de conservation des populations**. Cette demande émane à la fois du MTES, qui souhaiterait pouvoir évaluer l'efficacité du PNA, et

du CNPN qui souhaiterait s'appuyer sur des indicateurs scientifiquement valides pour évaluer l'état de conservation de l'espèce.

- **Intégrer des socio-professionnels à la mise en œuvre du nouveau PNA** dans la mesure où la gestion des espaces abritant l'espèce est relativement dépendante de différents acteurs socio-économiques et qu'ils ont été jusque-là peu intégrés à la démarche.

Quatre enjeux majeurs à inscrire au nouveau PNA ont ainsi été définis :

- Assurer la cohérence globale de la stratégie de conservation du Lézard ocellé au niveau national et optimiser sa mise en œuvre (gouvernance du plan),
- Acquérir des connaissances visant à optimiser les mesures en faveur de la conservation de l'espèce,
- Mettre en œuvre des actions de conservation sur les milieux abritant le Lézard ocellé,
- Favoriser la diffusion des connaissances sur l'espèce.

Le PNA 2020-2029 a été validé par le CNPN le 21 novembre 2019, avec les préconisations suivantes :

- *Organiser le plan de gestion selon les trois populations avec un tronçon de mesures communes et des mesures spécifiques dont les priorités seraient variables,*
- *Adopter un schéma d'organisation des acteurs et correspondants régionaux à l'image des PNA Cistude ou Outarde,*
- *Rédiger des propositions ERC opérationnelles et spécifiques au Lézard ocellé à promouvoir auprès des opérateurs, les bureaux d'études, les instructeurs administratifs, les membres des CSRPN et CNPN,*
- *Créer un comité scientifique pour les acteurs du PNA afin de prioriser et coordonner les travaux,*
- *Proposer des mesures communes vers les activités agricoles alimentant des mesures agro-environnementales.*

La gouvernance du nouveau PNA prévoit une animation adaptée sur trois ensembles biogéographiques (méditerranée, zone continentale / atlantique et littoral atlantique) distincts et qui nuance la priorité des actions, non pas en fonction des régions, mais en fonction de ces ensembles biogéographiques. Ceci ne facilite pas la mise en œuvre d'un point de vue technique et nécessite de réorganiser l'animation par rapport au précédent PNA. L'animation du PNA au niveau des régions PACA et Occitanie méditerranéenne depuis 2013 fournit un bon socle pour la zone biogéographique méditerranéenne.

Point sur l'organisation en région Nouvelle-Aquitaine (Maud Berroneau) :

En Nouvelle-Aquitaine, FNE région a été mandatée par la DREAL pour assurer la gestion administrative et financière des PNA. Dans ce cadre-là, elle a réuni des associations locales pour envisager la mise en œuvre technique de ces plans. FNE région a souhaité confier à Cistude Nature, l'animation régionale des PNA Cistude et Lézard ocellé. La première étape a été une sollicitation du réseau afin de faire le point sur le rôle des différents acteurs dans cette grande région. À ce jour, Maud Berroneau nous fait part du peu de retours qu'elle a obtenus. Jean-Marc Thirion et Pierre Grillet regrettent de ne pas avoir été associés à la démarche en amont et ne pas avoir été invités à la réunion par FNE région. Par ailleurs, ils soulignent que les informations ne circulent pas bien dans la nouvelle région, même les résultats de suivis sont difficiles à obtenir. Il apparaît pourtant capital, pour une bonne mise en œuvre du PNA, d'arriver à coordonner l'action sur l'ensemble de la nouvelle région.

Point sur la région Auvergne-Rhône-Alpes (en l'absence de représentant de cette région, Stéphanie Thienpont présente ce point) :

Une réflexion a été engagée avec quelques acteurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui sont motivés pour la mise en place d'un groupe de travail régional. Une liste de structures référentes pour intégrer le Copil régional a été ébauchée et soumise à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes. En effet, plusieurs structures travaillent actuellement sur l'espèce dans le Cantal et en Drôme-Ardèche et seraient tout à fait intéressées pour intégrer le réseau, afin de s'appuyer sur son expertise.

Point sur l'organisation en région Occitanie (Marc-Antoine Marchand/Florian Plault et Laurent Barthe) et Provence-Alpes-Côte-d'Azur (Marc-Antoine Marchand/Florian Plault) :

Le CEN PACA va poursuivre l'animation globale sur la population du noyau méditerranéen débutée en 2013, il s'agit de la région PACA et de la partie méditerranéenne de l'Occitanie. Nature en Occitanie gère l'animation du réseau d'acteurs travaillant sur la population du noyau atlantique continental de la région Occitanie.

=> L'animation et la mise en place d'une dynamique de réseau est un travail sur le long terme et sur la base de la bonne volonté des structures qui décident d'en faire partie. Il faut rendre le réseau attractif en proposant des choses, assurer une bonne communication, donner envie et faire vivre ce réseau.

Une des solutions proposée pour dynamiser ce réseau est la mise en place de Journées Techniques sur le Lézard ocellé, sur le modèle de ce qui est fait depuis plusieurs années sur la Cistude d'Europe. Ces JT permettent la rencontre d'un réseau d'acteurs variés (gestionnaires, scientifiques, socio-professionnels, services de l'État, ...) autour du thème de la conservation de l'espèce. Elles ont pour objectifs de présenter des résultats de suivis, débattre des besoins ou de moyens à mobiliser, échanger de manière informelle et dynamiser le réseau d'acteurs, afin d'accompagner la mise en œuvre du PNA. Elles sont généralement organisées sur une ou deux journées tous les deux ans et accueillent une cinquantaine de participants. Il ne s'agit pas d'un congrès scientifique, mais de présentations techniques ou de débats sur des questions scientifiques ou éthiques. L'organisation est assurée par une structure du réseau sur la base du volontariat.

=> Les membres du comité de pilotage sont favorables à cette proposition. Une première journée technique du réseau national sera organisée en 2021.

2. Mise en œuvre des actions de portée nationale et de portée régionale en 2020-2021

Action 1. Renforcer les connaissances sur la répartition de l'espèce et acquérir des données permettant d'évaluer le statut de conservation de l'espèce

Cette action comporte deux objectifs distincts :

- **Affiner la carte de répartition**

La circulation des données naturalistes au niveau national nécessite d'être optimisée. La SHF travaille actuellement à la structuration d'une base de données nationale des Reptiles et des Amphibiens (<https://atlas.lashf.org/>). Pour cela, elle s'appuie sur l'INPN, au travers d'une convention avec PatriNat, et propose à de nombreuses structures régionales la signature de conventions visant à faciliter le transit des données. L'échange de données pourra se faire au travers d'un flux entre la BDD locale et la BDD nationale, par échange de fichiers, ou par saisie directe dans l'outil national. Les données fournies par les partenaires resteront la propriété du fournisseur de données et ne seront pas diffusées

sous format brut. L'objectif de cette centralisation des données est leur valorisation sous forme d'atlas et de fiches disponibles en ligne et présentant l'espèce, sa répartition (sous forme dégradée) et les principales références bibliographiques la concernant. Les données feront l'objet d'une validation par un comité d'experts. L'objectif de cet outil est que les données puissent être correctement valorisées (atlas, statistiques, évaluation, etc.) ce qui n'est actuellement pas le cas.

Le CEN PACA est réservé sur la mise en cohérence de ce nouvel outil vis-à-vis des politiques des SINPs régionaux et sa capacité à résoudre les problèmes actuellement rencontrés sur la mise à disposition des données de Lézard ocellé.

Force est de constater que le SINP ne résout pas les difficultés liées à la circulation des données. Pour répondre aux dysfonctionnements actuels et aux questions juridiques sur le droit d'accès aux données, un groupe de travail au niveau national a été récemment constitué. Des consignes juridiques devraient être proposées d'ici un an.

Parallèlement à son projet de BDD, la SHF a élaboré un nouvel outil de communication : HerpMe ! (<http://lashf.org/herp-me/>). Revue électronique naturaliste libre d'accès (ISSN en cours d'attribution), elle édite des articles qui apportent des éléments d'aide à l'identification des Amphibiens et Reptiles (clés de détermination, guides de terrain, catalogues illustrés), des rapports d'études ou d'inventaires, des livres rouges sur les faunes menacées, des atlas de répartition communaux, régionaux, etc. Ce type d'outil s'avère particulièrement intéressant pour permettre la remontée de données grand public dans la mesure où il offre des outils facilitant la détermination des espèces. Un numéro consacré aux lézards de France est en projet.

En termes d'acquisition de connaissances, les inventaires en région doivent être poursuivis selon les priorités définies dans le plan d'actions, mais également en fonction des possibilités locales, ces inventaires étant relativement chronophages. Il faut parallèlement mettre en place un groupe de travail pour rédiger un protocole de détection au moyen de chiens, afin que chaque structure désirant utiliser cette méthode puisse avoir tous les éléments à sa disposition. Ce protocole devra stipuler les limites de la méthode.

- **Évaluer le statut de conservation de l'espèce**

L'évaluation du statut de conservation de l'espèce implique la mise en œuvre de suivis sur le long terme avec définitions de secteurs stratégiques et d'une méthodologie à définir en amont. Ce travail de cadrage doit être réfléchi avec le Comité scientifique du PNA. La constitution d'un Comité scientifique est la première étape de cette action. L'animateur national a pour mission de constituer ce comité.

=> Projets en région pour 2020-2021 :

Concernant la population méditerranéenne, pour l'année 2020, des inventaires à l'aide de chiens sont prévus sur la RNR Tour du Valat, et en réflexion sur l'ENS Mérindol (Vaucluse), ainsi que la zone d'adhésion sud du PN Écrins. De nombreuses structures poursuivent ou débutent des travaux d'inventaires et de suivis (RNN Jujols, RNN Plaine des Maures, RNR Gorges de Daluis, PN Port-Cros, CEN LR, CEN PACA (Var et Alpes de Haute Provence), LPO PACA (Bouches du Rhône), AgirEcologique, CBE (dans le 30 et le 12), GOR (50 placettes dans le 66), PNR Haut Languedoc, LPO Aude, Arche Agglo (Drôme/Ardèche), Centre Ornithologique du Gard (dans le 30). Le CEN PACA a été sollicité par Arche agglo pour apporter un accompagnement / conseil à la mise en œuvre d'une étude sur une ENS. Le CEN PACA répondra favorablement à cette sollicitation en intégrant la coordinatrice nationale dans les

échanges. Un état des lieux des inventaires sera prochainement réalisé par le CEN PACA et Aurélien Besnard (CEFE-CNRS)).

L'ONF conduira également quelques inventaires et suivis en forêts domaniales et Réserve biologiques comme le Petit Luberon, ainsi que dans les Bouches du Rhône.

L'AHPAM est en contact avec un groupe de viticulteurs de la région d'Orange pour la réalisation d'inventaires.

Pour la population atlantique littoral, L'ONF va réaliser un suivi de la nouvelle population découverte en Vendée. Durant deux ans un travail d'identification individuelle des individus a été conduit au sein de cette population qui se compose d'au moins 4 adultes et 4 juvéniles différents. En 2020, du temps sera consacré pour tenter de cerner les « contours » de cette population. Les acteurs de Nouvelle-Aquitaine (Maud Berroneau, Jean-Marc Thirion et Pierre Grillet) témoignent de leur intérêt pour ce projet et souhaiteraient suivre son avancée.

Cette année il n'y a pas de suivis prévus sur les sites d'Oléron et Bussac-Forêt qui font l'objet d'un suivi tous les trois ans. Le dernier suivi sur Oléron a été mené en 2019, sur Bussac en 2018. Cependant, Pierre Grillet et Jean-Marc Thirion témoignent que l'analyse des résultats des précédents suivis montre une importante réduction de l'aire occupée par l'espèce chute drastique des effectifs sur le site de Bussac-Forêt (effectifs non comptabilisés sur Bussac). Ils alertent également le Comité de pilotage sur le fait que lorsque les statistiques attestent enfin de la chute des effectifs (comptabilisés sur Oléron) il risque d'être est déjà trop tard pour des actions de conservation de la population... Il y a un décalage important entre les « ressentis naturalistes » et les preuves scientifiques d'un déclin. Il faudrait repenser les protocoles et les indicateurs (ou à minima prendre cet aspect en compte) ! La mise en place d'un Comité scientifique permettra de travailler sur ce sujet.

Concernant la population atlantique continentale, NEO travaille avec la RNR du Fel sur un suivi par transect avec présence/absence.

Jean-Marc Thirion se demande s'il ne serait pas intéressant dans le cadre d'une évaluation du statut de conservation de l'espèce d'homogénéiser les suivis sur de grands secteurs afin de dégager des tendances (site occupancy à différentes échelles).

Action 2. Renforcer les connaissances sur la biologie et l'écologie de l'espèce

Les sujets à étudier dans le cadre de cette action sont les suivants :

- Écologie et biologie de la reproduction,
- Facteurs conditionnant le choix des gîtes principaux et des gîtes d'hivernage,
- Habitats utilisés au sein d'un domaine vital,
- Taux de survie,
- Dispersion.

La mise en œuvre des projets de recherche s'effectuera selon les opportunités.

=> Projets en région pour 2020-2021 :

Le CEBC-CNRS, par l'intermédiaire d'Olivier Lourdais, propose un projet (déjà présenté au cours du précédent PNA mais non réalisé) portant, entre autres (voir action 5), sur l'étude de la reproduction. Ce projet sera le fruit d'un travail en équipe : Olivier Lourdais (CEBC-CNRS), Aurélien Besnard (CEFE-CNRS), Marc-Antoine Marchand (CEN PACA), Matthieu Berroneau (Cistude Nature), Michaël Guillon,

Guillaume Astruc (CEFE-CNRS), Zoodyssée. L'étude portera sur des animaux actuellement présents à Zoodyssée.

Action 3. Évaluer la gestion des habitats et les mesures compensatoires

Cette demande émane du CNPN qui souhaite vivement des retours lors du prochain bilan. Sont à évaluer, à minima :

- La réintroduction du Lapin de Garenne,
- La réouverture de milieux,
- La création de gîtes artificiels,
- La gestion par pâturage.

La constitution d'un Comité scientifique est la première étape de cette action. En effet, il faut évaluer ce qu'il est possible de mettre en œuvre et définir des protocoles capables de répondre à cette question.

Le travail de thèse de Timothée Schwartz, est très attendu et devrait apporter des éléments importants dans l'argumentation sur le rôle des gîtes artificiels.

Le CEN PACA tient un fichier des mesures compensatoires concernant la création de gîtes artificiels sur les régions PACA et Occitanie méditerranéenne. Par ailleurs, Luis De Sousa met à disposition toutes les informations nécessaires pour faire un bilan des mesures compensatoires en région Occitanie.

Ce qui manque vraiment dans ces dossiers c'est un état des lieux avant projets qui permettrait d'apprécier réellement le delta entre pré et post aménagements. Les états des lieux initiaux sont souvent trop légers et ne permettent pas de faire correctement cette évaluation.

Pierre Grillet estime que les mesures compensatoires posent un véritable problème déontologique qui mérite débat. En effet, il est extrêmement difficile d'obtenir des financements sur des projets de gestion de l'habitat, donc de conservation de l'espèce, alors que les projets nécessitant des mesures compensatoires génèrent des revenus qui alimentent des mesures parfois discutables en terme d'efficacité, et toujours source de dérangement de l'espèce. Pour lui les mesures compensatoires ne doivent pas alimenter des actions du PNA, elles doivent être évitées au maximum.

L'évaluation de l'efficacité de ces mesures compensatoires apparaît d'autant plus nécessaire qu'elle mettra à disposition des différents acteurs des arguments pour alimenter le débat sur le sujet et faire évoluer l'approche de cette problématique complexe.

=> Projets en région pour 2020-2021 :

L'ONF effectue cette année sa dernière campagne d'expérimentation de création de gîtes sur la côte aquitaine. Les résultats devraient être présentés en fin d'année.

Action 4. Étudier la structure génétique des populations

Les objectifs de cette action sont multiples :

- Reconstruire les routes de recolonisation post glaciaire chez le Lézard ocellé,
- Analyser la structuration génétique à l'échelle nationale et identifier l'existence de groupes génétiques divergents,

- Analyser la structuration génétique à fine échelle pour examiner l'isolement génétique par la distance, déterminer des distances de dispersion effective et de flux de gènes, examiner l'effet de barrières physiques (route, urbanisation, etc....) sur les flux de gènes,
- Analyser les patrons de diversité génétique afin d'évaluer les risques pesant sur les populations.

La mise en œuvre de cette action s'effectuera selon les opportunités. Le CEFE-CNRS, le Centre d'Études Biologiques de Chizé et l'Université de Bâle se sont proposés pour participer, en collaboration, à ce travail.

Jean-Marc Thirion rappelle que 80 échantillons collectés sur l'ensemble de la France ont déjà été analysés en 2007 par le CEFE-CNRS dans le cadre du master d'Olivier Chaline. La collecte d'échantillon a été poursuivie par Marc Cheylan ces dernières années en vue de cette étude. Les financements manquent désormais pour finaliser le travail engagé.

Action 5. Étudier l'impact des changements globaux sur les populations de Lézard ocellé

La question posée ici est celle de l'évolution du statut de conservation de l'espèce vis-à-vis des changements globaux (évolution du climat, changement de pratiques agricoles et de gestion forestière).

=> Projets en région pour 2020-2021 :

Cistude Nature poursuit son programme Sentinelle du Climat auquel est intégré le Lézard ocellé (<https://www.sentinelles-climat.org/milieu/dunes-atlantiques/>).

Parallèlement, un projet, fruit d'un travail en équipe (Olivier Lourdais (CEBC-CNRS), Aurélien Besnard (CEFE-CNRS), Marc-Antoine Marchand (CEN PACA), Matthieu Berroneau (Cistude Nature), Mickaël Guillon, Guillaume Astruc (CEFE-CNRS)), prévoit l'étude de l'écophysiologie de l'espèce, afin de mieux comprendre sa répartition et sa réponse à deux contraintes :

- la fermeture de son habitat,
- le réchauffement climatique.

Action 6. Assurer une gestion conservatoire des habitats du Lézard ocellé

La gestion conservatoire des habitats du Lézard ocellé est une action prioritaire du PNA. Dans ce cadre-là il conviendra de travailler avec une grande variété d'acteurs, CEN, ONF, Conservatoires du Littoral, Parcs et Réserves naturelles, Fédérations de chasse, Départements (politique ENS), agriculteurs et viticulteurs, muraillers, ... afin de multiplier les moyens et les opportunités sur le terrain.

Le PNA prévoit le développement de nouveaux partenariats qui doivent faciliter la mise en œuvre d'actions de gestion et de communication.

La Fédération Française des Professionnels de la Pierre Sèche, représentée par Yanick Lasica, intègre le Comité de pilotage. L'intégration des muraillers dans le PNA Lézard ocellé apparaît comme une évidence lorsqu'on parle d'actions de restauration et de gestion conservatoire. La dégradation et la disparition des ouvrages en pierre sèche est un facteur évident de perte d'habitats pour l'herpétofaune. Au cours du précédent PNA des actions en partenariat avec des muraillers ont déjà été réalisées notamment en milieu viticole. La FFPPS s'appuie sur un réseau multi acteurs : artisans, bénévoles, établissements de formation, etc. Elle peut mobiliser des ressources humaines au travers

de chantiers participatifs ou de chantiers d'insertion. Yanick Lasica nous fait part de l'intérêt des murailleurs pour développer de nouveaux ouvrages en lien avec la conservation de la biodiversité. La FFPPS et ses adhérents entreprennent régulièrement des actions de recherche et développement en multi-partenariats (naturalistes, territoires, socio-professionnels, etc.).

L'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, représentée par Marion Demade, a également été invitée à intégrer le Comité de Pilotage, afin d'apporter son expertise sur les possibilités d'actions en partenariat avec le monde agricole et relayer les informations auprès du réseau régional des chambres d'agriculture. L'APCA réalise un important travail de sensibilisation auprès des Chambres d'agriculture et favorise la descente et la remontée d'informations. L'agriculture représente une activité indispensable pour le maintien des paysages et de la biodiversité. Aujourd'hui, le service rendu par l'agriculture aux paysages n'est pas suffisamment mis en valeur bien qu'il existe un dispositif permettant de rémunérer les agriculteurs pour l'entretien des paysages : les paiements pour services environnementaux (PSE). Le financement de ce dispositif est majoritairement public (Agence de l'Eau la plupart du temps) mais peut être d'origine privé.

Pierre Grillet propose de mener une réflexion sur le lien entre agriculture et biodiversité : existe-t-il un type d'agriculture qui permette de favoriser la biodiversité tout en assurant des revenus viables économiquement ? Quels types de milieux agricoles génèrent des bénéfices pour la biodiversité ?

Un représentant de la Fédération de chasse devrait également être intégré au Comité de pilotage.

=> Projets en région pour 2020-2021 :

En région Nouvelle-Aquitaine, sur l'île d'Oléron, un nouvel exclos destiné à favoriser les lapins et les lézards, a été mis en place en février 2020, sur le modèle de ce qui avait été fait en 2003 où une clôture, empêchant l'accès aux chiens et aux sangliers, avait été posée autour de la principale garenne de Vert Bois. L'ONF assure parallèlement des travaux de réouverture sur des zones en cours de reboisement. De nouveaux gîtes artificiels (n=20) ont été installés au cours de l'hiver 2019 - 2020, pour remplacer d'anciens et/ou en poser sur de nouveaux secteurs où les lapins se raréfient.

En Dordogne, Cistude Nature travaille sur le projet « Lézard ocellé et Pastoralisme ». Ce projet s'oriente de la façon suivante :

- Diagnostics et inventaires des sites à enjeux (inventaires faune + diagnostic pelouses),
- Travail foncier (état des lieux du foncier, conventionnement parcelles et éleveurs, etc.),
- Soutien à la mise en place du pâturage (cahier des charges clé en main pour l'éleveur, évaluation des sites pré et post installation, etc.)
- Valorisation et médiation.

Ce dossier est co-porté techniquement par Cistude Nature et le CEN Nouvelle-Aquitaine, et coordonné administrativement et financièrement par Cistude Nature. Les partenaires privilégiés pour la concrétisation technique de ce projet sont la Chambre d'Agriculture de Dordogne, le Département, les communautés de communes. Projet cofinancé par l'Europe, la région Nouvelle-Aquitaine, le département de la Dordogne.

En région Occitanie, NEO accompagne le PNR des Causses du Quercy sur la mise en place de MAEC.

Le travail, initié par AHPAM et perpétué par EcoDiv, avec la cave coopérative de Cascastel sera poursuivi avec :

- La réalisation de la cartographie de l'ensemble des murettes des parcelles de la cave coopérative,
- La définition de l'état de conservation de ces murettes,
- La restauration des murettes (financement par la revente des bouteilles Lézard ocellé, implication d'une association de travailleurs handicapés).

Action 7. Évaluer régulièrement l'adéquation entre la répartition du Lézard ocellé et les zonages environnementaux

Cette action est dépendante de la mise à jour des données de répartition de l'espèce (action 1). Une analyse cartographique sera réalisée chaque année, en fonction de l'évolution des connaissances sur la répartition, afin d'évaluer l'adéquation des zonages.

Action 8. Faciliter et systématiser la prise en compte du Lézard ocellé par le biais des outils de porter à connaissance (ZNIEFF) et de planification (PLU, PLUI, SCOT)

L'objectif de cette action est une bonne intégration des enjeux de conservation de l'espèce dans les documents de planification. Ceci peut être réalisé au travers de notes d'alertes adressées aux collectivités lors de projets de SCOT ou de PLUI. Les DDT/M sont également des acteurs incontournables de la mise en œuvre de cette action. Les DREAL et les DDT/M doivent avoir un regard systématique sur les données avant projets afin d'analyser l'impact en amont.

En Occitanie, la DREAL accueille chaque année des stagiaires qui travaillent à faciliter la prise en compte des espèces PNA dans les projets, notamment avec la rédaction d'une fiche par espèce PNA

Action 9. Rédiger un guide de gestion des habitats

Ce travail va, dans un premier temps, consister en une récolte et une valorisation, auprès du réseau, des documents relatifs à la gestion de sites ou aux aménagements compensatoires.

Action 10. Sensibiliser et former les acteurs de l'aménagement du territoire à la prise en compte du Lézard ocellé

Les publics visés sont les DREAL, les DDT/M, les bureaux d'études, les collectivités locales et territoriales, les élus locaux. Ce travail est à envisager au travers d'une approche multi espèces, avec la création et la mise à disposition d'outils types, de fiches modèles, de plaquettes...

Action 11. Réaliser des actions de sensibilisation à destination des socio-professionnels

Les publics visés sont les agriculteurs, les forestiers, les viticulteurs, les chasseurs, les murailleurs, etc. Ces formations seront programmées en fonction des opportunités et des besoins qui apparaîtront au cours de l'année. L'animateur du plan prendra contact avec les organisations socio-professionnelles pouvant être associées à la conservation du Lézard ocellé afin de proposer des actions de formation et de sensibilisation qui seront assurées par les acteurs locaux.

Action 12. Mettre à jour et diffuser le guide ERC

Les objectifs de cette action sont d'adapter le guide rédigé par le CEN PACA pour une utilisation sur l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce, de mettre en ligne le document et de réaliser des mises à jour régulières, en y intégrant les résultats des suivis des mesures.

Les membres du Copil s'accordent à dire qu'il faut bien définir en amont ce qui est souhaitable pour ce guide. Pour certains, ce type de document ne doit pas être trop vulgarisé et constituer un « livre de recettes » pour les aménageurs. Il doit faciliter la compréhension des enjeux de l'espèce et sa prise en compte, pour les personnes en charge de l'évaluation environnementale, notamment pour évaluer la pertinence d'une étude d'impact.

La DREAL Nouvelle-Aquitaine prendra contact avec les chargés de mission concernés dans les différentes DREAL afin de discuter de leurs attentes quant à ce type de document.

Action 13. Sensibiliser le grand public à la conservation du Lézard ocellé

Des animations scolaires ou grand public, des conférences, des expositions, des événementiels présentant l'espèce dans son milieu, des publications d'articles de presse, des émissions de radio ou de télévision, etc. seront proposées tout au long de la mise en œuvre du PNA en fonction des besoins et des opportunités locales.

L'animateur du plan coordonnera la réalisation des supports de sensibilisation et leur diffusion. Cette action est à mutualiser avec d'autres espèces PNA

=> Projets en région pour 2020-2021 :

Sur le domaine viticole de Cascastel (Pyrénées-Orientales), existe un projet de création de deux sentiers équipés de panneaux d'informations sur le Lézard ocellé et les actions en cours en faveur de l'espèce. Ce projet va, en partie, être financé par le département de l'Aude.

Action 14. Animer le site Internet du PNA

Le site Internet du PNA doit être repensé. L'objectif est de disposer d'un site vivant et convivial. On pourra notamment y trouver une page de présentation de l'espèce, une page sur l'actualité du PNA, une page consacrée aux références bibliographiques scientifiques et techniques.

Un lien vers les portails des autres PNA serait intéressant.

Pierre Grillet et Jean-Marc Thirion demandent aux représentants du Ministère de prévoir dans le cadre du PNA, un véritable budget pour des opérations de protection et non pas uniquement pour de la communication et de l'animation du PNA.